Commune de

Merville

Révision allégée n°3 du PLU

Plan de zonage n° 1/2

1:7 500

Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX
arrêtant les dispositions de la révision allégée n°3 du PLU.

Fait à Merville,
Le Maire,

DOCUMENT PROVISOIRE

Réalisé le : 13/09/2023

APPROUVE LE : 26/07/2017
REVISION ALLEGEE n°3 LE : XX/XX/XXXX

auddicé urbanisme
Agence Hauts-de-France · Agence Grand Est · Agence Ile-de-France · Agence Auvergne Rhône-Alpes · Agence Nouvelle-Aquitaine · Agence Normandie · Agence Bourgogne Franche-Comté · Agence Sud · Agence Belgique
auddice.com

Légende

Surfaces en eau

Limites de zones

Zones urbaines :

UA : Zone urbaine correspondant à l'hyper centre de Merville
UB : Zone urbaine correspondant au centre de Merville
UBs : Zone urbaine à caractère sensible (Trame verte - trame bleue)
UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
UCs : Zone urbaine à caractère sensible (Trame verte - trame bleue)
UE : Zone urbaine à vocation économique
UEs : Zone urbaine à caractère sensible (Trame verte - trame bleue)
UF : Zone de l'aérodrome
UJ : Zone industrielle
UJb : Zone industrielle réservée aux usages hydrauliques et de traitement des boues

Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future, de court terme
1AUj : Zone d'urbanisation future, à vocation industrielle

Zones agricoles :

A : Zone agricole
Ahu : Zone agricole concernée par un secteur humide du SAGE de la Lys
Ai : Zone agricole comprenant des activités industrielles dispersées
As : Zone agricole à caractère sensible (Trame verte - trame bleue)
Ast : Zone agricole à caractère sportif et technique
At : Zone agricole à caractère touristique

Zones naturelles :

N : Zone naturelle

Exploitation agricole soumise au Régime Sanitaire Départemental (RSD)

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPEa)

Réseau de cours d'eau gérés par l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord / USAN (servitude d'entretien de 6 mètres)

Mixité sociale :

Secteurs dans lesquels sont imposés 20% de logements locatifs aidés (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

Secteurs dans lesquels sont imposés 30% de logements locatifs aidés (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

Secteurs dans lesquels sont imposés 50% de logements locatifs aidés (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

Secteurs dans lesquels sont imposés 100% de logements locatifs aidés (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

Repérage des bâtiments agricoles au titre de l'article R151-11 du Code de l'Urbanisme :

Bâtiment identifié pour le changement de destination

Inventaire des zones humides :

Zone humide répertoriée au SAGE de la Lys

Trame verte trame bleue :

TVB locale (source : étude TAUW)

Secteur à risque d'inondation, ruissellements, débords, coulées de boues :

Enveloppe d'aléas de secteurs concernés par des risques d'inondation :

Zonage Vert Clair - Zones Naturelles soumises à Aléa Faible ou Moyen

Zonage Vert Foncé - Zones Naturelles soumises à Aléa Fort ou Très Fort

Zonage Bleu Clair - Centre Urbain soumis à Aléa Faible ou Moyen

Zonage Bleu Foncé - Zones Urbanisées ou Zones d'Activités soumises à Aléa Faible ou Moyen

Zonage Rouge - Zones Urbanisées ou Zones d'activités soumises à Aléa Fort ou Très Fort

ZIC :

Secteurs concernés par des Zones Inondées Constatées (ZIC)

Patrimoine architectural au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Eglise, chapelle

Calvaire, oratoire, croix pélerine

Patrimoine naturel au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Haie basse

Haie haute et haie haute arborée

Emplacements réservés :

Emplacement réservé

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	4710 m²	Extension du cimetière	Commune
ER n°2	939 m²	Extension du cimetière	Commune

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.